



## PRESIDENTIELLE 2022

MARIGNANE, 5 mars 2022

### FEDERATION

1A 172 117 8169 7

**Monsieur Emmanuel MACRON**  
**Candidat à la Présidence de la République**  
**Palais de l'Elysée**  
**55 – 57 rue du Fg St Honoré**  
**75008 PARIS**

Référence : Constitution - articles 5 et 72.

**Articles 101, 102, 103 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne**  
**Directive Européenne Services 2006-123 du 12 déc2006 applicable déc 2009**

Objet : rétablir un Etat de droit

**Monsieur le Candidat à la Présidence de la République,**

Nous avons l'honneur de vous rappeler que dès les premières semaines de votre élection Présidentielle de 2017, en qualité de garant de la Constitution et du respect des traités, et pendant ces cinq années, nous n'avons pas cessé de vous alerter sur les causes identifiées des dysfonctionnements d'attribution des autorisations des grandes surfaces, malheureusement rien n'a changé.

Ces dysfonctionnements n'ont pas permis pas de garantir la défense du Cadre de Vie et des droits fondamentaux des travailleurs indépendants, lutter contre la concurrence déloyale.

Par carence d'un contrôle administratif et du respect des lois, certaines grandes enseignes, avec la complicité de certains élus locaux, ont pu obtenir des permis de construire malgré des refus d'autorisation d'exploiter, sur des zones inconstructibles en violation des règles locales des PLU, sans jamais avoir été inquiétées.

Les articles 101- 102 et 103 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne ne sont pas transposés puisqu'ils n'assurent aucun respect des interdictions clairement identifiées pour lutter contre la concurrence déloyale (sanction **par des d'amendes et des astreintes.**)

La Directive Européenne Services 2006-123 du 12 déc. 2006, non plus, n'a pas d'efficacité réelle.

L'enrichissement de manière illégale, de certains dirigeants, sur des millions de mètres carrés illégaux de surface de vente ne sont jamais sanctionnés par des **amendes pénales.**

Vous sollicitez un second mandat, entendez-vous mettre en œuvre immédiatement les conditions générales de contrôle pour poursuivre et sanctionner la concurrence déloyale qui ruine toute l'économie locale ?

Dans l'attente de votre réponse nous informant de la suite que vous réserverez à notre demande,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Candidat à la Présidence de la République, en l'expression de notre considération distinguée.

DONNETTE Martine  
La Présidente

Pièce jointe

Courrier du 3/3/22 au Président du Sénat